

Budget Primitif 2026 C.C.A.S.

Accusé de réception en préfecture
057-265701946-20251217-BP2026_flux-DE
Date de télétransmission : 19/12/2025
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Le Budget Primitif 2026 du C.C.A.S. s'équilibre en Dépenses et en Recettes, aussi bien en Fonctionnement qu'en Investissement à hauteur d'un total de **7 402 448,00 €**, soit :

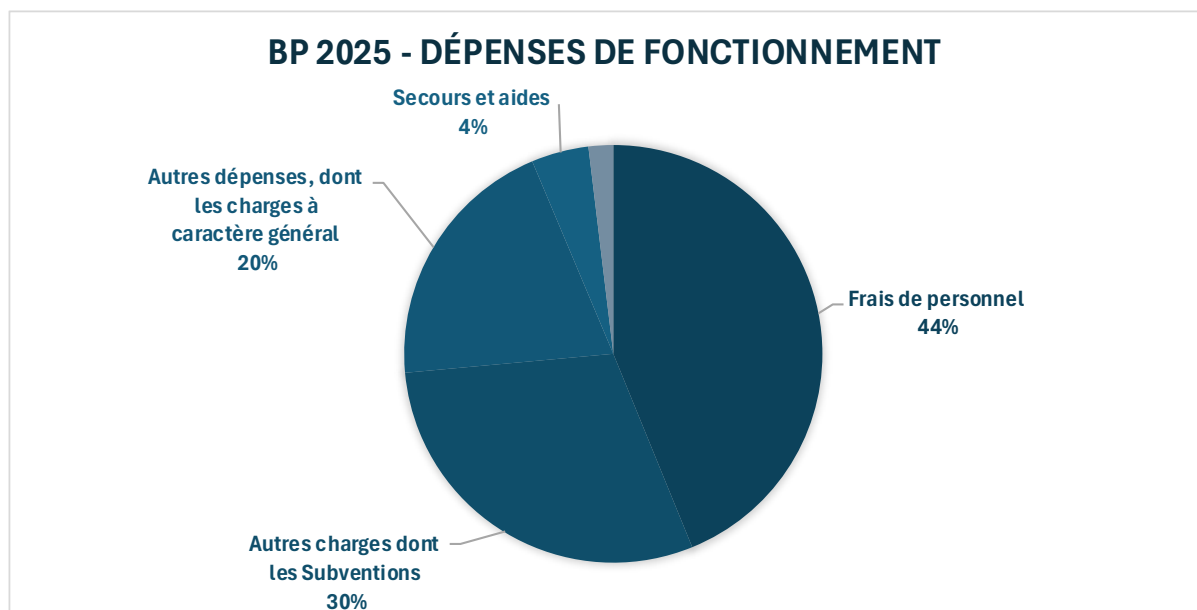
Section de Fonctionnement	3 463 448 €
Section d'Investissement	3 939 000 €
Total	7 402 448 €

1. Section de fonctionnement

1.1. Dépenses

Le tableau ci-dessous présente les principales natures de dépenses de fonctionnement :

Dépenses	2025	2026	Evolution
Frais de personnel	1 611 851,00 €	1 518 313,00 €	-5,80%
Autres charges dont les Subventions	925 660,00 €	1 029 060,00 €	11,17%
Autres dépenses, dont les charges à caractère général	756 015,00 €	696 575,00 €	-7,86%
Secours et aides	153 500,00 €	153 500,00 €	0,00%
Amortissements	66 000,00 €	66 000,00 €	0,00%
Total	3 513 026,00 €	3 463 448,00 €	-1,41%



Dans l'ensemble, on constate une diminution des dépenses en section de fonctionnement de 1,41 % entre le BP 2025 et le BP 2026.

- **Les dépenses de personnel sont inscrites à hauteur de 2 110 000 €** dont 1 518 313 € inscrits dès le BP 2026. Les crédits complémentaires nécessaires seront ajustés lors de la reprise du résultat de l'exercice 2025 au moment du BS 2026.
- **Les autres charges de gestion courantes sont prévues à hauteur de 1 029 060 €** soit une hausse de 11,17 % par rapport au BP 2025. L'ajustement se basant sur ce qui a été réalisé en 2025.

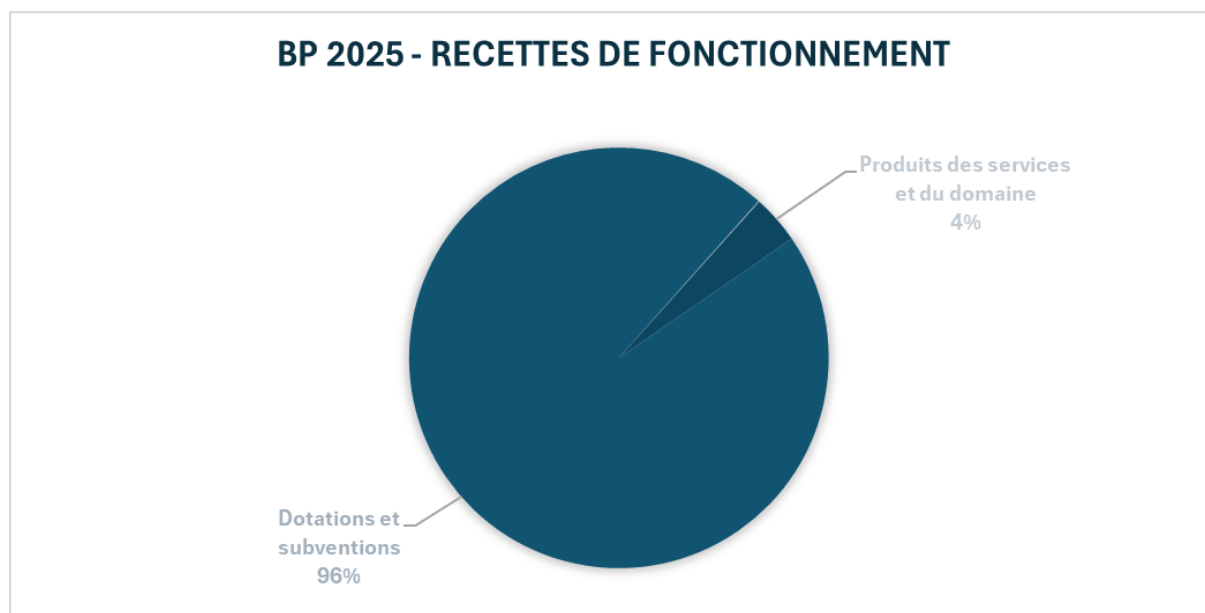
La subvention pour les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs et de Moyens (CPOM) s'élève à 800 000 € et les subventions aux associations à caractère social à 229 060 €. Les autres crédits couvrent des éventuelles créances irrécouvrables.

- **Les charges à caractère général sont prévues à hauteur de 696 575 €**, soit une diminution de 7,86 % par rapport au BP 2025. Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses de fluides ainsi que les prestations de services nécessaires à l'organisation des activités des services du C.C.A.S. L'essentiel de la diminution concerne les dépenses de fluide avec une prévision inférieure de 59 000 €.
- **Les allocations aux secours et aides** restent stables par rapport au BP 2025, à hauteur de 153 500 €. Cette prévision est corrélée à la demande.
- Les **autres dépenses** concernent essentiellement les crédits de 2 500 € inscrits afin d'augmenter la provision pour créances douteuses si besoin. En effet, la réalisation dépendra de l'état des créances douteuses suivi par le service de gestion comptable.

1.2. Recettes

La présentation synthétique des recettes de fonctionnement a été établie selon les mêmes modalités précisées pour les dépenses.

Recettes	2025	2026	Evolution
Produits des services et du domaine	153 870,00 €	129 770,00 €	-15,66%
Dotations et subventions	3 315 820,00 €	3 287 350,00 €	-0,86%
Autres recettes	42 736,00 €	44 028,00 €	3,02%
Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	600,00 €	2 300,00 €	283,33%
Total	3 513 026,00 €	3 463 448,00 €	-1,41%



Les recettes de fonctionnement présentent de facto la même diminution que les dépenses, soit 1,41 %.

- **Les produits des services et du domaine** sont réajustés à 129 770€, soit une diminution de 15,66 % ; principalement expliqué par le reversement des concessions du cimetière via une subvention de la Ville à compter de 2026.

- **Les dotations et subventions** diminuent de 0.86 % afin d'atteindre un montant de 3 287 350€.

La subvention de la **Ville** s'élève à 2 950 000 € et prend en compte la subvention d'équilibre, les subventions pour les centres sociaux et les concessions cimetière (en produits des services et du domaines les exercices précédents).

Le C.C.A.S. perçoit également des subventions :

- De **l'Etat** : 68 700 €
 - De la **CAF** : 264 650 €
 - De **MOSELIS** : 2 500 €
 - De **BATIGERE** : 1 500 €
- **Les autres recettes** correspondent aux dons du CFU à hauteur de 25 000€ et à la perception de loyers à hauteur de 19 028 €.
 - **La provision** pour travaux ayant été reprise en 2024, seule une prévision de 2 300 € subsiste pour d'éventuels besoins d'annulation de mandats sur exercices antérieurs.

2. Section d'Investissement

Le budget étant voté en décembre, la reprise de résultat interviendra lors du budget supplémentaire. Les reports en dépenses et en recettes seront ainsi intégrés à ce moment.

2.1. Dépenses

Les dépenses d'investissement (reports non compris) se répartissent comme suit :

Dépenses	2025	2026	Evolution
Dépenses d'équipement brut	1 094 700,00 €	3 589 000,00 €	227,85%
Autres dépenses (dont dépenses d'ordre)	- €	350 000,00 €	
Total	1 094 700,00 €	3 939 000,00 €	259,82%

Les crédits de **dépenses d'équipement brut** continuent d'augmenter entre le BP 2025 et le BP 2026. Ces inscriptions suivent l'échéancier de l'Autorisation de Programme liées à la construction de la Maison des Solidarités : 3 500 000€ inscrit au BP 2026.

- **La Maison des Solidarités et de la Citoyenneté**

Au BP 2025, 600 000 € étaient inscrits en crédits de paiement. Trois architectes ont été retenus pour déposer un projet dans le cadre du concours, un seul a été retenu pour la réalisation effective de l'équipement. Les deux architectes non retenus ont perçu l'indemnité de concours prévus dans le cadre de cette consultation, soit 33 600 € chacun.

Concernant l'architecte retenu, l'année 2025 a été une année d'étude (Avant-Projet Définitif prévu pour fin 2025) puis le lancement des travaux en 2026.

En application des principes de prudence et de sincérité, ces éléments ont été pris en compte dans la construction du BP 2026. Un ajustement des crédits de paiement, en corrélation avec l'état d'avancement du projet pourra être effectué au moment du BS 2026, après la reprise du résultat 2025.

Le montant voté pour cette Autorisation de Programme de 10 560 000 € reste suffisant. Au regard de l'avancée de l'opération, 3 500 000€ de crédits de paiement pour cet AP sont inscrits au BP2026 et l'échéancier initial est rallongé comme suit :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP TTC	Réalisation 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
2024-1	Construction Maison des solidarités et Citoyenneté	10 560 000,00 €	68 290,92 €	600 000,00 €	3 500 000,00 €	6 000 000,00 €	391 709,08 €

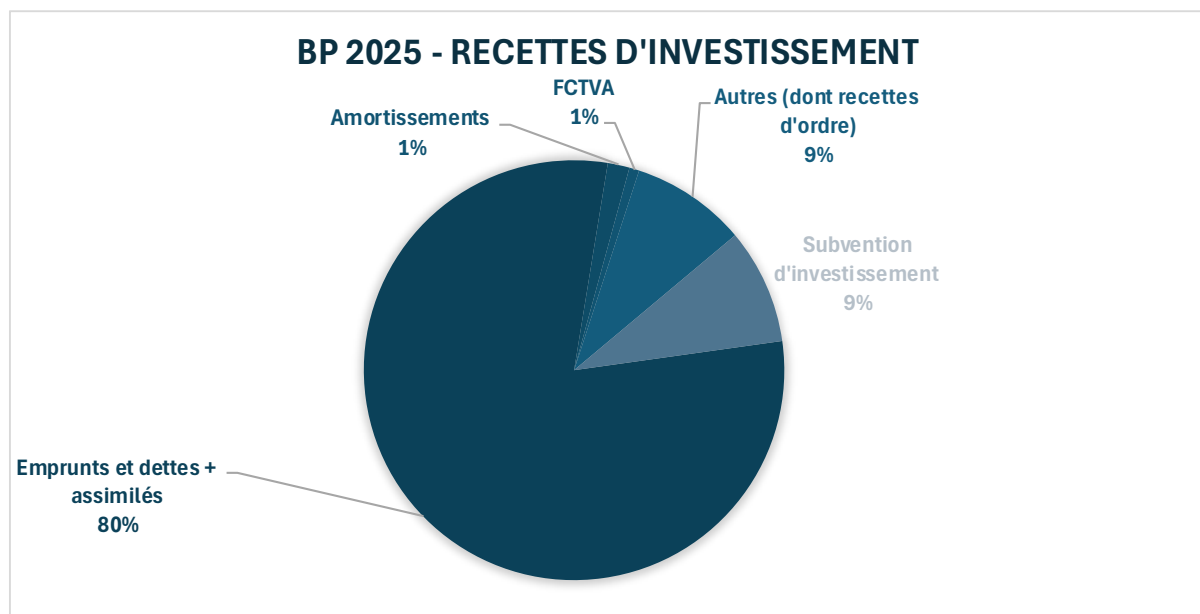
- **Les autres investissements**

- Dépenses de mise à niveau de matériels et logiciels informatiques _____ 25 500,00 €
- Travaux d'embellissement et de rénovation des bâtiments _____ 31 000,00 €
- Acquisitions de mobiliers et matériels divers pour la Maison de Quartier (la salle d'activités des enfants et le secteur ados, appareils ménagers pour la cuisine), pour l'Espace St-Nicolas et le CCAS _____ 32 500,00 €

2.2. Recettes

Les recettes d'investissement se répartissent comme suit :

Recettes	2025	2026	Evolution
Emprunts et dettes + assimilés	923 236,00 €	3 143 000,00 €	240,43%
Amortissements	66 000,00 €	66 000,00 €	0,00%
FCTVA	5 464,00 €	30 000,00 €	449,05%
Autres (dont recettes d'ordre)	- €	350 000,00 €	0,00%
Subvention d'investissement	100 000,00 €	350 000,00 €	250,00%
Total	1 094 700,00 €	3 939 000,00 €	259,82%



- Le F.C.T.V.A. est prévu à hauteur de 30 000€, il est calculé en fonction des investissements éligibles et réalisés en 2025.
- Le budget étant voté en décembre, et le résultat 2025 n'étant pas connu, il n'y a pas lieu d'affecter de reports, ni de sommes issues de l'exercice précédent au 1068. La reprise de résultat se fera lors du vote du budget supplémentaire courant 2026.

- Un deuxième acompte de la subvention d'investissement de la CAF (accordée pour 1 million d'euros) dans le cadre du projet de la Maison des Solidarités est inscrite au BP 2026 à hauteur de 350 000 €.
- Aussi, dans l'attente de l'inscription des reports et du résultat de l'exercice 2025 au BS 2026, un emprunt d'équilibre est inscrit à hauteur de 2 993 000 €. Par ailleurs, la CAF57 a assorti sa subvention d'un prêt à taux 0 % à hauteur de 150 000€ prévu sur l'exercice 2026.